

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/03/2025	Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 27/03/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....15 Votants.....20	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Gerty EMBOULÉ, Geneviève DARGNAT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Sébastien DERREUMAUX et Adeline FAIDER-LOGET formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Josiane PACHOLKI pouvoir à Geneviève DARGNAT Valérie BOCQUEL pouvoir à Brigitte GOUYON Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN</p> <p>Absent(s) : Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER</p>
Réf : 2025-010 Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/03/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 27/03/2025 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2025-010- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités, Monsieur Daniel DESSOGNE, 1^{er} adjoint a été désigné comme président de séance, le maire devant quitter la salle au moment du vote

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération en date du 26 septembre 2024 n°2024-045 décidant l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour l'exercices 2024 ;

Vu la présentation des résultats transmis par le comptable et les états des restes à réaliser ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur les comptes de l'exercice précédent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'adopter le compte financier unique 2024 aux résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Fonctionnement	3 133 371,81 €	3 991 734,13 €	858 362,32 €
	Investissement	1 582 631,69 €	996 375,25 €	- 586 256,44 €
Reports des résultats de l'exercice 2023	Fonctionnement		3 477 326,47 €	3 477 326,47 €
	Investissement	881 616,49 €		- 881 616,49 €
Résultats Exercice 2024	Fonctionnement	3 133 371,81 €	7 469 060,60 €	4 335 688,79 €
	Investissement	2 464 248,18 €	996 375,25 €	- 1 467 872,93 €
Reste à Réaliser	Investissement	1 288 641,59 €	553 175,30 €	- 735 466,29 €

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27 mars 2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE